

LISTE DES INDICATEURS

<i>Indicateur 1 : Volume en millions de m³ stocké en période de crue (retenues sèches et grands plans d'eau) ___</i>	<i>4</i>
<i>Indicateur 2 : Surface et nombre de sous-bassins versants drainés par des émissaires agricoles aménagés ___</i>	<i>5</i>
<i>Indicateur 3 : Nombre de PPR approuvés et de dossiers communaux synthétiques établis _____</i>	<i>6</i>
<i>Indicateur 4 : Nombre de projets de protection locale réalisés _____</i>	<i>7</i>
<i>Indicateur 5 : Nombre de projets de protection locale soumis à enquête publique _____</i>	<i>8</i>
<i>Indicateur 6 : Linéaire de cours d'eau couverts par une cartographie des Plus Hautes Eaux Connues _____</i>	<i>9</i>
<i>Indicateur 7 : Nombre de conventions signées entre propriétaires de plans d'eau et syndicats concernant la gestion en crue _____</i>	<i>10</i>
<i>Indicateur 8 : Efficacité des aménagements de protection contre les crues _____</i>	<i>11</i>
<i>Indicateur 9 : Evaluation de l'évolution de l'occupation du sol dans la vallée _____</i>	<i>12</i>
<i>Indicateur 10 : Post-évaluation de la crue _____</i>	<i>13</i>
<i>Indicateur 11 : Nombre de conventions signées entre propriétaires de plans d'eau et syndicats concernant la gestion en période d'étiage _____</i>	<i>14</i>
<i>Indicateur 12 : Volume en milliers de m³ stocké en retenues collinaires en substitution à des prélèvements directs _____</i>	<i>15</i>
<i>Indicateur 13 : Evaluation de l'évolution de la surface de plans d'eau _____</i>	<i>16</i>
<i>Indicateur 14 : Evaluation du débit minimum d'étiage _____</i>	<i>17</i>
<i>Indicateur 15 : Complément d'interconnexions du réseau d'eau potable _____</i>	<i>18</i>
<i>Indicateur 16 : Nombre de nouveaux captages _____</i>	<i>19</i>
<i>Indicateur 17 : Mise en œuvre des procédures de protection des captages d'eau potable _____</i>	<i>20</i>
<i>Indicateur 18 : Suivi de l'élaboration d'un plan d'alerte en cas de pollution accidentelle _____</i>	<i>21</i>
<i>Indicateur 19 : Volume identifié de ressources mobilisables en secours _____</i>	<i>22</i>
<i>Indicateur 20 : Volume supplémentaire de stockage sur le réseau _____</i>	<i>23</i>
<i>Indicateur 21 : Part de l'Eau Potable fournie en propre par le bassin versant de l'Oudon _____</i>	<i>24</i>
<i>Indicateur 22 : Indicateur de moyen, enjeu gestion quantitative et inondations _____</i>	<i>25</i>
<i>Indicateur 23 : Linéaire de plantation en berges _____</i>	<i>26</i>
<i>Indicateur 24 : Linéaire de protection de berge _____</i>	<i>27</i>
<i>Indicateur 25 : Linéaire de ripisylve entretenue _____</i>	<i>28</i>
<i>Indicateur 26 : Nombre d'abreuvoirs aménagés ayant permis la suppression de l'accès au cours d'eau ___</i>	<i>29</i>
<i>Indicateur 27 : Cartes de pêche _____</i>	<i>30</i>
<i>Indicateur 28 : Linéaire de sentiers mis en valeur _____</i>	<i>31</i>
<i>Indicateur 29 : Taux d'audience des manifestations d'information et de réflexion _____</i>	<i>32</i>
<i>Indicateur 30 : Evaluation de la perception des sites aménagés _____</i>	<i>33</i>
<i>Indicateur 31 : Pêches électriques _____</i>	<i>34</i>
<i>Indicateur 32 : Qualité biologique des cours d'eau _____</i>	<i>35</i>

<i>Indicateur 33 : Qualité générale des cours d'eau</i>	36
<i>Indicateur 34 : Indicateur de moyen, enjeu richesse et potentialité du milieu naturel</i>	38
<i>Indicateur 35 : Assistance aux communes en matière d'assainissement autonome</i>	39
<i>Indicateur 36 : Equipement des station d'épuration en dispositifs à haut rendement épuratoire</i>	40
<i>Indicateur 37 : Existence d'un bilan des possibilités de financement public de l'assainissement autonome</i>	41
<i>Indicateur 38 : Existence d'un diagnostic de l'existant en matière d'assainissement collectif et industriel</i>	42
<i>Indicateur 39 : Nombre de communes ayant réalisé leur étude de zonage</i>	43
<i>Indicateur 40 : Taux de formation des employés communaux à l'utilisation des pesticides</i>	44
<i>Indicateur 41 : Nombre de communes participant à des achats groupés de produits phytosanitaires</i>	45
<i>Indicateur 42 : Densité de haies efficaces</i>	46
<i>Indicateur 43 : Estimation du risque de transfert des pollutions diffuses</i>	47
<i>Indicateur 44 : Nombre d'UGB mis aux normes</i>	48
<i>Indicateur 45 : Nombre de prescripteurs diffusant une plaquette sur le bon usage des pesticides</i>	49
<i>Indicateur 46 : Nombre de pulvérisateurs contrôlés par rapport au nombre total de pulvérisateurs en activité</i>	50
<i>Indicateur 47 : Nombre de sessions de formation à la protection des cultures</i>	51
<i>Indicateur 48 : Proportion de CTE intégrant le socle commun Bassin de l'Oudon</i>	52
<i>Indicateur 49 : Quantité d'emballages vides de produits phytosanitaires collectés</i>	53
<i>Indicateur 50 : Nombre de matériels d'épandage alternatif</i>	54
<i>Indicateur 51 : Nombre d'hectares concernés par l'usage de matériels d'épandage alternatif par rapport au nombre d'hectares potentiellement concernés</i>	55
<i>Indicateur 52 : Pourcentage de couverture hivernale des sols cultivés par les CIPAN</i>	56
<i>Indicateur 53 : Nombre de diagnostics phytosanitaires réalisés par rapport au nombre de CTE</i>	57
<i>Indicateur 54 : Quantité de produits phytosanitaires vendus sur le bassin de l'Oudon par famille de molécule</i>	58
<i>Indicateur 55 : Nombre d'analyses " effluents d'élevage "</i>	59
<i>Indicateur 56 : Volume d'engrais azotés de synthèse vendus sur le bassin de l'Oudon</i>	60
<i>Indicateur 57 : Nombre d'épandeurs de précision</i>	61
<i>Indicateur 58 : Nombre d'unités d'azote épandues par ha chez les agriculteurs ayant réalisé un plan de fumure dans le cadre des O.P.A.</i>	62
<i>Indicateur 59 : Nombre d'analyses de reliquat en sortie d'hiver</i>	63
<i>Indicateur 60 : Nombre de plans de fumure réalisés chez les agriculteurs par les O.P.A.</i>	64
<i>Indicateur 61 : Surface agricole recevant des matières organiques rapportée à la superficie potentiellement épandable</i>	65
<i>Indicateur 62 : Superficie de cultures autres que maïs amendées avec des effluents d'élevage</i>	66
<i>Indicateur 63 : Satisfaction de la production d'eau potable</i>	67
<i>Indicateur 64 : Satisfaction de la fonction biologique des cours d'eau</i>	68
<i>Indicateur 65 : Indicateur de moyen, enjeu qualité de l'eau</i>	70

Indicateur 1 : Volume en millions de m³ stocké en période de crue (retenues sèches et grands plans d'eau)

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Stockage temporaire et utilisation des grands plans d'eau (n°34)
Définition :	Volume surstocké dans des retenues sèches, Nombre de grands plans d'eau aménagés
Unité :	m ³ stocké Grand plan d'eau aménagé
Objectif :	3 millions de m ³ stockés en retenue sèche 6 grands plans d'eau aménagés
Etat de référence :	Stockage dans le plan d'eau de Pouancé
Localisation :	Sites à identifier sur tout le bassin versant – plans d'eau de Pouancé, Tressé, Fourneau, Guiardièrre, Rincerie, Montjean
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	Bases de données sur les plans d'eau (Mayenne et Maine-et-Loire) - étude en cours sur l'identification de sites de surstockage dans le département de Maine-et-Loire Syndicats de bassin de l'Oudon sud et nord
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 2 : Surface et nombre de sous-bassins versants drainés par des émissaires agricoles aménagés

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies	Régulation des eaux au niveau des émissaires agricoles (n°35)
Définition :	Surface de sous-bassin versants, exutoires d'émissaires agricoles, aménagés de façon à réguler les débits en crue
Unité :	Surface de sous-bassins
Objectif :	Surface cumulée supérieure à 50 km ² 30 sous-bassins aménagés
Etat de référence :	0 sous-bassin
Localisation :	Sites à identifier sur tout le bassin versant – site pilote sur le sous-bassin de la Richardais
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	Chambre de l'Agriculture, Associations foncières
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 3 : Nombre de PPR approuvés et de dossiers communaux synthétiques établis

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Application de mesures réglementaires sur le bassin versant de l'Oudon en matière d'inondation-informations cartographiques sur le risque (n°29)
Définition :	Nombre de Plans de Prévention des Risques approuvés – nombre de dossiers communaux synthétiques établis
Unité :	Nombre de dossiers
Objectif :	Toutes les communes ayant fait l'objet d'une déclaration de catastrophe naturelle liée aux inondations pour la réalisation d'un PPR – toutes les autres communes riveraines pour le DCS
Etat de référence :	Aucun PPR ni DCS
Localisation :	Communes riveraines
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	Atlas cartographique - topographie ETAT, DDE
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 4 : Nombre de projets de protection locale réalisés

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Protection contre les inondations (n°33)
Définition :	Nombre de projets réalisés
Unité :	Nombre de projets
Objectif :	4 projets
Etat de référence :	Stockage sur la Mée au stade Avant Projet (AVP) Utilisation du barrage de la Guéhardière, levée submersible de Saint-Aubin, digue de Saint-Aignan au stade faisabilité Protections locales sur Segré et Craon en cours de réflexion
Localisation :	Retenue sur la Mée, la Guéhardière, Saint-Aubin du Pavail, Saint-Aignan, Segré et Craon
Périodicité de mise à jour :	2 ans
Origine des données :	Rapports d'études Syndicats de bassin de l'oudon sud et nord, villes de Segré et Craon
Structure en charge du suivi	CLE

Indicateur 5 : Nombre de projets de protection locale soumis à enquête publique

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Protection contre les inondations (n°33)
Définition :	Nombre de projets soumis à enquête publique (phases Projet et DUP réalisés)
Unité :	Nombre de projets
Objectif :	4 projets soumis à enquête publique
Etat de référence :	Stockage sur la Mée au stade Avant Projet (AVP) Utilisation du barrage de la Guéhardière, levée submersible de Saint-Aubin, digue de Saint-Aignan au stade faisabilité Protections locales sur Segré et Craon en cours de réflexion
Localisation :	Livré, la Guéhardière, Saint-Aubin du Pavoil, Saint-Aignan, Segré et Craon
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	Rapports d'études Syndicats de bassin de l'Oudon sud et nord, Villes de Segré et Craon
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 6 : Linéaire de cours d'eau couverts par une cartographie des Plus Hautes Eaux Connues

Type d'indicateur	Indicateur d'action
Actions suivies :	Délimitation de l'emprise des plus Hautes eaux – préservation des zones principales d'expansion des crues (n°28).
Définition :	Nombre de kilomètres couverts par une cartographie des plus hautes eaux avec définition de cotes de références
Unité :	Nombre de kilomètres
Objectif :	Existence d'une cartographie des Plus Hautes Eaux sur toutes les rivières principales du bassin versant
Etat de référence :	Carte au 1/25000 des zones inondables en Mayenne Carte au 1/10000 avec report de cotes de références sur l'Oudon
Localisation :	Verzée : 40 km Argos : 30 km Araize-Misengrain :40 km Chéran : 25 km Usure : 20 km Mée : 10 km Hière : 20 km Sazée : 15 km
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	Photographies, enquêtes auprès des communes, nivellement de laisses de crues ETAT, DDE
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 7 : Nombre de conventions signées entre propriétaires de plans d'eau et syndicats concernant la gestion en crue

Type d'indicateur	Indicateur d'action
Actions suivies :	Organiser la gestion des plans d'eau en crue (n°32)
Définition :	Conventions liant les propriétaires des plans d'eau et les syndicats et établissant les consignes de gestion du plan d'eau en période de crue.
Unité :	Nombre de conventions signées
Objectif :	Convention de gestion signée pour tous les plans d'eau de surface supérieure à 1 hectare
Etat de référence :	Convention en cours sur les étangs de Pouancé et Tressé
Localisation :	Tout le bassin versant – environ 300 plans d'eau
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	Bases de données sur les plans d'eau (Mayenne et Maine-et-Loire)
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 8 : Efficacité des aménagements de protection contre les crues

Type d'indicateur :	Indicateur d'effet
Actions suivies :	<p>Pérenniser et améliorer l'organisation en situation de crise (n° 30)</p> <p>Développement d'outils de mesures et de prévision sur le bassin de l'Oudon-suivi en temps réel de la situation (n°31)</p> <p>Organiser la gestion des plans d'eau en crue (n°32)</p> <p>Protections locales contre les inondations (n°33)</p> <p>Stockage temporaire et utilisation des grands plans d'eau (n°34)</p> <p>Régulation des eaux au niveau des émissaires agricoles (n°35)</p>
Définition :	<p>Evaluation de l'efficacité des aménagements mis en place lors d'un événement de crue significatif : détermination à partir des pluies tombées de l'importance de l'événement, détermination du nombre de maisons inondées, de la hauteur d'eau atteinte à Cossé, Craon, Saint-Aubin, Segré, Bourg d'Irée. Evaluation du gain en hauteur d'eau et en nombre de maisons mises hors d'eau. Sondage auprès de certains riverains inondés.</p>
Unité :	Dossier d'évaluation
Objectif :	Optimiser le système, poursuivre ou infléchir les orientations d'aménagement prises
Etat de référence :	
Localisation :	Toute la vallée
Périodicité de mise à jour :	Après chaque crue importante (>60 m ³ /s à Châtelais).
Origine des données :	<p>Météo-France, stations hydrométriques, enquêtes auprès des communes (nombre de maisons inondées)</p> <p>Communes, ETAT</p>
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 9 : Evaluation de l'évolution de l'occupation du sol dans la vallée

Type d'indicateur :	Indicateur d'effet
Actions suivies :	Délimitation de l'emprise des plus hautes eaux – préservation des zones principales d'expansion des crues (n°28) - application de mesures réglementaires sur le bassin versant de l'Oudon en matière d'inondation – informations cartographiques sur le risque (n°29) – prescriptions spécifiques liées aux inondations
Définition :	Mesure de l'évolution de l'occupation du sol de la vallée (augmentation ou diminution de la vulnérabilité des biens et des personnes) à partir du comparatif de deux missions photographiques (IGN).
Unité :	Vulnérabilité des biens
Objectif :	Ajuster la réglementation aux enjeux sur la vallée
Etat de référence :	Photographie aérienne de 2000
Localisation :	Toute la vallée
Périodicité de mise à jour :	Tous les 5 ans
Origine des données :	Photographies aériennes IGN ETAT
Structure en charge du suivi	CLE

Indicateur 10 : Post-évaluation de la crue

Type d'indicateur :	Indicateur d'effet
Actions suivies :	Pérenniser et améliorer l'organisation en situation de crise (n° 30) Développement d'outils de mesures et de prévision sur le bassin de l'Oudon-suivi en temps réel de la situation (n°31) Organiser la gestion des plans d'eau en crue (n°32)
Définition :	Evaluation suivant 4 thèmes du système mis en place : la fiabilité de la prévision, l'information aux riverains, le suivi en temps réel de la situation hydrologique sur le bassin (en fonction de cotes de références en des zones stratégiques (plans d'eau, retenues sèches, échelles en rivière), la gestion des plans d'eau (sondages auprès des propriétaires)
Unité :	Dossier de post-évaluation de la crue
Objectif :	Optimiser le système et garder en mémoire l'événement
Etat de référence :	
Localisation :	Toute la vallée
Périodicité de mise à jour :	Après chaque crue
Origine des données :	Outils mis en place dans le cadre des actions ETAT, Syndicats de bassins de l'Oudon sud et nord
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 11 : Nombre de conventions signées entre propriétaires de plans d'eau et syndicats concernant la gestion en période d'étiage

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Mieux gérer les plans d'eau existants (n°25)
Définition :	Conventions liant les propriétaires des plans d'eau et les syndicats et établissant les consignes de gestion du plan d'eau en période d'étiage – équipement des plans d'eau afin d'assurer ces consignes.
Unité :	Nombre de conventions signées
Objectif :	Convention signée pour tous les plans d'eau de surface supérieure à 1 hectare
Etat de référence :	0
Localisation :	Tout le bassin versant – environ 300 plans d'eau
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	Bases de données sur les plans d'eau (Mayenne et Maine-et-Loire)
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 12 : Volume en milliers de m³ stocké en retenues collinaires en substitution à des prélèvements directs

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Substituer aux prise d'eau en rivières des retenues collinaires – introduire des règles de gestion et de construction à ces nouveaux aménagements (n°24)
Définition :	Volume correspondant à une réduction des prélèvements directs en rivière
Unité :	Volume stocké en retenue collinaire
Objectif :	500 000 m ³ (volume estimé correspondant à l'ensemble des prélèvements directs en rivière à l'heure actuelle)
Etat de référence :	0 m ³
Localisation :	Sites à identifier sur tout le bassin versant
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	Chambres d'Agriculture, enquêtes
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 13 : Evaluation de l'évolution de la surface de plans d'eau

Type d'indicateur :	Indicateur d'effet
Actions suivies	Limiter la création des plans d'eau (n°26)
Définition :	Estimation de l'évolution de la surface des plans d'eau et mise à jour de la base de données plans d'eau (réalisée dans le cadre de la mise en œuvre des actions 24 et 25) par analyse de photographies aériennes.
Unité :	Surface
Objectif :	Poursuivre ou infléchir les orientations prises en matière de création de nouveaux plans d'eau.
Etat de référence :	A définir
Localisation :	Toute la vallée
Périodicité de mise à jour :	Tous les 5 ans
Origine des données :	Photographies aériennes IGN
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 14 : Evaluation du débit minimum d'étiage

Type d'indicateur :	Indicateur d'effet
Actions suivies :	Substituer aux prises d'eau en rivières des retenues collinaires – introduire des règles de gestion et de construction à ces nouveaux aménagements (n°24) Mieux gérer les plans d'eau existants (n°25) Limiter la création des plans d'eau (n°26)
Définition :	Evaluation de l'efficacité des actions visant à augmenter le débit en étiage : profil en long des débits en période d'étiage les première et deuxième années (au minimum 6 points sur l'Oudon, 2 points sur l'Usure, 3 points sur la Verzée). Profils en long après réalisation des projets. Analyse de la courbe de tarissement aux stations hydrométriques de Bourg d'Iré et Segré après travaux.
Unité :	Dossier d'évaluation
Objectif :	Optimiser le système, poursuivre ou infléchir les orientations d'aménagement prises
Etat de référence :	
Localisation :	Toute la vallée
Périodicité de mise à jour :	2 profils en long avant travaux – profils en long après travaux tous les 3 ans
Origine des données :	Station hydrométrique de Segré-jaugeages
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 15 : Complément d'interconnexions du réseau d'eau potable

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Renforcer les interconnexions entre les réseaux AEP (n°21)
Définition :	Raccordement conduite de Chavon-château d'eau de Segré et réservoirs de Bel-Air de Combrée et de Challain-la-Potherie
Unité :	-
Objectif :	Renforcer la sécurité d'alimentation AEP
Etat de référence :	Etude SAGE et SIAEP
Localisation :	Entre Bel-Air de Combrée et Challain-la-Potherie et entre conduite de Chauvon et château de Segré
Périodicité de mise à jour :	Tous les 2 ans
Origine des données :	SIAEP, DDAF (plans des réseaux)
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 16 : Nombre de nouveaux captages

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Mobiliser localement de nouvelles ressources (n°19)
Définition :	Réalisation de nouveaux forages exploitant les eaux souterraines naturellement dénitrifiées ou celles provenant d'anciennes galeries de mines ennoyées
Unité :	Nombre de captage
Objectif :	5 nouveaux captages
Etat de référence :	0
Localisation :	Hière, Usure amont et Nyoiseau, Noyant-la-Gravoyère / Combrée, Challain-la-Potherie
Périodicité de mise à jour :	2 ans
Origine des données :	SIAEP
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 17 : Mise en œuvre des procédures de protection des captages d'eau potable

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Poursuivre la mise en place de périmètres de protection et mener à son terme la procédure (n°5)
Définition :	<p>En application de l'article L.215-13 du code de l'environnement et du code de la santé publique (art. L20), les captages d'eau potable doivent faire l'objet par arrêté préfectoral d'une déclaration d'utilité publique et de l'établissement de périmètres de protection à l'intérieur desquels les usages du sol sont réglementés.</p> <p>L'indicateur présente le nombre de captages protégés sur le bassin de l'Oudon.</p>
Unité :	Nombre de périmètres de protection mis en place (arrêté de DUP pris)
Objectif :	16 périmètres de protection
Etat de référence :	4 périmètres de protection mis en place 10 captages où les périmètres ont été définis par un hydrogéologue agréé
Localisation :	Ensemble des captages du bassin de l'Oudon
Périodicité de mise à jour :	Tous les 2 ans
Origine des données :	SIAEP
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 18 : Suivi de l'élaboration d'un plan d'alerte en cas de pollution accidentelle

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Mise en place d'un système d'alerte en cas de pollution accidentelle (n°23)
Définition :	Nombre de prises d'eau possédant un plan d'alerte
Unité :	Nombre de prises d'eau
Objectif :	La totalité des prises d'eau
Etat de référence :	Etude SAGE et SIAEP
Localisation :	Ensemble du bassin
Périodicité de mise à jour :	Tous les 2 ans
Origine des données :	Préfectures, DDAF 49 et 53, DDE 49 et 53 (enquêtes)
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 19 : Volume identifié de ressources mobilisables en secours

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Prévoir une ressource de secours en cas de pollution (n°20)
Définition :	Volume identifié comme pouvant être mobilisé en cas de pollution
Unité :	m ³ /jour
Objectif :	Renforcer la sécurité d'alimentation AEP
Etat de référence :	Etude SAGE
Localisation :	Toute la vallée aux abords des captages existants
Périodicité de mise à jour :	Tous les 5 ans
Origine des données :	SIAEP, DDAF 49 et 53 (enquêtes)
Structure en charge du suivi :	SIAEP, CLE

Indicateur 20 : Volume supplémentaire de stockage sur le réseau

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Augmenter les capacités de stockage sur les réseaux (n°22)
Définition :	Création de réservoirs de stockage d'eau traitée
Unité :	m ³
Objectif :	Renforcer la sécurité d'alimentation AEP
Etat de référence :	Etude SAGE et SIAEP
Localisation :	Argos et Verzée
Périodicité de mise à jour :	Tous les 2 ans
Origine des données :	SIAEP, DDAF 49 et 53 (plans des réseaux)
Structure en charge du suivi :	SIAEP, CLE

Indicateur 21 : Part de l'Eau Potable fournie en propre par le bassin versant de l'Oudon

Type d'indicateur :	Indicateur d'effet
Actions suivies :	Poursuivre les recherches en matière de ressources en eau (n°17) – valoriser la ressource en eau souterraine connue et facilement mobilisable (n°18) – mobiliser localement de nouvelles ressources (n°19)
Définition :	Evaluation de la part que représente l'exploitation des eaux souterraines sur le bassin versant de l'Oudon dans la satisfaction des besoins en eau sur ce bassin.
Unité :	Pourcentage
Objectif :	56%
Etat de référence :	41%
Localisation :	Toute la vallée
Périodicité de mise à jour :	Tous les 5 ans
Origine des données :	Débits captés SIAEP
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 22 : Indicateur de moyen, enjeu gestion quantitative et inondations

Type d'indicateur :	Indicateur financier
Actions suivies :	Poursuivre les recherches en matières de ressources en eau (n°17), valoriser la ressource en eau souterraine connue et facilement mobilisable (n°18), mobiliser localement les nouvelles ressources (n°19), prévoir une ressource de secours en cas de pollution (n°20), renforcer les interconnexions entre les réseaux AEP (n°21), augmenter les capacités de stockage sur les réseaux (n°22), mise en place d'un système d'alerte en cas de pollution accidentelle (n°23), substituer aux prises d'eau des retenues collinaires (n°24), mieux gérer les plans d'eau existants (n°25), limiter la création des plans d'eau privatifs de loisirs (n°26), prescriptions spécifiques liées aux inondations (n°27), Délimitation de l'emprise des plus hautes eaux – préservation des zones principales d'expansion des crues (n°28) - application de mesures réglementaires sur le bassin versant de l'Oudon en matière d'inondation – informations cartographiques sur le risque (n°29) – pérenniser et améliorer l'organisation en situation de crise (n°30), développement d'outils de mesures et de prévision sur le bassin – suivi en temps réel (n°31), organiser la gestion des plans d'eau en crue (n°32), protection locale contre les inondations (n°33), stockage temporaire et utilisation des grands plans d'eau (n°34), régulation des eaux au niveau des émissaires agricoles (n°35)
Définition :	Cumul des montants engagés par rapport aux montants prévus
Unité :	Millier d'Euros
Montant initialement prévu :	10 630 milliers d'Euros
Montant engagé :	-
Périodicité de mise à jour :	Tous les 2 ans
Origine des données :	DDE 49 et 53, DDAF 49 et 53, SIAEP
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 23 : Linéaire de plantation en berges

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Plantation d'arbres et d'arbustes en berge (n°38)
Définition :	Cumuler le linéaire de plantations d'arbres et d'arbustes réalisées par l'équipe d'entretien
Unité :	km de berges
Objectif :	150 km de berges Qualité de la ripisylve 320 km de très bonne qualité, 430 km de bonne qualité
Etat de référence :	Qualité de la ripisylve 46 km de très bonne qualité, 301 km de bonne qualité
Localisation :	Tronçons de rivière les plus dégradés (tête de bassin)
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	Syndicats de l'Oudon nord et sud
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 24 : Linéaire de protection de berge

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Protection de berge par génie végétal (n°40)
Définition :	Cumul du linéaire de berges protégées à l'aide du génie végétal
Unité :	m de berge
Objectif :	2000 m de berge
Etat de référence :	0 m de berge
Localisation :	Au niveau des berges où une érosion met en danger un bien ou une infrastructure
Périodicité de mise à jour :	En continu
Origine des données	DDAF 49 et 53 ou DDE 49 et 53
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 25 : Linéaire de ripisylve entretenue

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Entretien régulier des cours d'eau (n°37)
Définition :	Suivi du linéaire de ripisylve entretenu
Unité :	km de cours d'eau par an
Objectif :	760 km de cours d'eau tous les 5 ans
Etat de référence :	46 km de très bonne qualité 301 km de bonne qualité 178 km de qualité passable 112 km de mauvaise qualité 123 km de très mauvaise qualité
Localisation	Ensemble du bassin
Périodicité de mise à jour :	Suivi annuel
Origine des données :	Syndicats de l'Oudon nord et sud
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 26 : Nombre d'abreuvoirs aménagés ayant permis la suppression de l'accès au cours d'eau

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Aménagement d'abreuvoirs (n°39)
Définition :	Nombre d'abreuvoirs créés selon les techniques préconisées dans la fiche action, ayant permis de supprimer l'accès des animaux aux berges du cours d'eau
Unité :	Nombre d'abreuvoirs
Objectif :	40 nouveaux abreuvoirs
Etat de référence :	0 nouvel abreuvoir
Localisation :	Au niveau des berges piétinées par le bétail
Périodicité de mise à jour :	En continu
Origine des données :	Chambres d'Agriculture 49 et 53, Syndicats de l'Oudon nord et sud
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 27 : Cartes de pêche

Type d'indicateur :	Indicateur d'effet
Actions suivies :	Restauration des habitats piscicoles (n°41) Entretien régulier des cours d'eau (n°37) Plantation d'arbres et d'arbustes en berge (n°38)
Définition :	Nombre de cartes de pêche vendues sur le bassin de l'Oudon.
Unité :	Nombre de cartes de pêche
Objectif :	Membres actifs : 1440 Jeunes : 215 Cartes vacances et journées : 120
Etat de référence : (données 1998)	Membres actifs : 1307 Jeunes : 194 Cartes vacances et journées : 99.
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	Fédérations de pêche
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 28 : Linéaire de sentiers mis en valeur

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Mise en valeur et développement des sentiers de randonnées en bord de cours d'eau (n°44)
Définition :	Cumul du linéaire de sentier mis en valeur (panneaux d'information) et des nouveaux sentiers créés en bord de cours d'eau
Unité :	km de sentiers
Objectif :	A définir
Etat de référence :	
Localisation :	Ensemble du bassin
Périodicité de mise à jour :	En fonction des actions
Origine des données :	Comité départemental du tourisme 49 et 53, Syndicats de pays
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 29 : Taux d'audience des manifestations d'information et de réflexion

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Toutes les actions nécessitant l'organisation de réunions publiques ou de manifestations, et en particulier : Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n°2) Formation et sensibilisation sur les stratégies de protection des cultures (n°6) Animations sur le thème de la rivière et aménagement raisonné de sites naturels pour l'accueil du public (n°45) Mise en œuvre d'une opération groupée Bassin de l'Oudon (n°7) Etude des possibilités de financement public de l'assainissement autonome (n°12)
Définition :	Evaluation du taux de participation aux réunions et manifestations
Unité :	Nombre de personnes présentes aux réunions et aux manifestations par rapport au nombre de personnes invitées
Objectif :	Toucher un maximum de personnes et conserver un taux de participation important tout au long du SAGE
Etat de référence :	-
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	A chaque réunion ou manifestation Bilan annuel
Origine des données :	Organisateur des réunions
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 30 : Evaluation de la perception des sites aménagés

Type d'indicateur :	Indicateur d'effet
Actions suivies :	Mise en valeur et développement des sentiers de randonnées en bord de cours d'eau (n°44) Animations sur le thème de la rivière et aménagement raisonné de sites naturels pour l'accueil du public (n°45)
Définition :	Mesure de l'évolution de la perception des sites aménagés par différents acteurs (riverains, usagers) à partir d'enquêtes réalisées autour des sites à différents moments (1 jour de semaine standard, 1 mercredi, 1 dimanche de beau temps). Ces enquêtes doivent permettre entre autre de déterminer l'aire d'influence des aménagements, leurs perceptions des sites ...
Unité :	Qualité des aménagements
Objectif :	-
Etat de référence :	-
Localisation :	Au niveau des futurs sites
Périodicité de mise à jour :	En fonction des aménagements ; tous les 5 ans
Origine des données :	Comité départemental du tourisme 49 et 53, Syndicats de Pays
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 31 : Pêches électriques

Type d'indicateur :	Indicateur d'effet
Actions suivies :	Toutes les actions de l'enjeu Qualité de l'eau (n°2 à 16) Entretien régulier des cours d'eau (n°37) Plantation d'arbres et d'arbustes en berge (n°38) Aménagement d'abreuvoirs (n°39) Restauration des habitats piscicoles (n°41) Etablissement d'une charte de gestion des vannages (n°42) Diffusion de fiches techniques sur la rivière et le patrimoine naturel associé (n°46)
Définition :	Réalisation de pêches électriques sur les principaux cours d'eau du bassin de l'Oudon pour évaluer l'état du peuplement piscicole
Unité :	Qualité du peuplement
Objectif :	Bonne qualité et richesse du peuplement, reproduction de truites dans la Nympe
Etat de référence :	Verzée à Bourg-d'Iré en 1986 Nympe à St-Michel-et-Chanveaux en 1996. Etat de références à compléter
Localisation :	Oudon à Andigné (au point nodal) Oudon à Craon Secteurs aval (zones des frayères à brochet) : Uzure, Hière, Chéran, Araize, Verzée, Sazée Nympe
Périodicité de mise à jour :	5 ans
Origine des données :	CSP, à collecter
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 32 : Qualité biologique des cours d'eau

Type d'indicateur	Indicateur d'effet
Actions suivies :	Toutes les actions de l'enjeu Qualité de l'eau Entretien régulier des cours d'eau (n°37) Plantation d'arbres et d'arbustes en berge (n°38) Diffusion de fiches techniques sur la rivière et le patrimoine naturel associé (n°46)
Définition :	Evaluation de la qualité biologique des principaux cours d'eau du bassin de l'Oudon à l'aide de l'IBGN, l'IBGA et de l'IBD
Unité :	Note IBGA, note IBGN et note IBD
Objectif :	Oudon à Andigné : IBGA : 18/20, IBD : 15/20 Les autres points : à définir selon la référence
Etat de référence :	Oudon à Andigné : IBD : 7,7/20 (1998) Pour les autres points : pas de référence
Localisation :	Au point nodal (l'Oudon à Andigné) : IBGA, IBD Oudon à Craon : IBGN, IBD, Uzure à Craon : IBGN, IBD, Chéran à Chatelais : IBGN, IBD, Hière à Chérancé : IBGN, IBD, Araize à Nyoiseau : IBGN, IBD, Verzée à Segré : IBGN, IBD, Sazée à Louvaine : IBGN, IBD
Périodicité de mise à jour :	Tous les 2 ans
Origine des données :	Agence de l'eau Loire-Bretagne (données à collecter)
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 33 : Qualité générale des cours d'eau

Type d'indicateur :	Indicateur d'effet
Actions suivies :	<p>Entretien régulier des cours d'eau (n°37) Plantation d'arbres et d'arbustes en berge (n°38) Aménagement d'abreuvoirs (n°39) Protection de berge par génie végétal (n°40) Restauration des habitats piscicoles (n°41) Diffusion de fiches techniques sur la rivière et le patrimoine naturel associé (n°46)</p>
Définition :	<p>Evaluation de la qualité des cours d'eau du bassin de l'Oudon à travers la morphologie, la ripisylve et les berges. L'appréciation doit être réalisée à l'aide de la fiche d'évaluation utilisée lors de l'état initial et doit concerner l'ensemble du linéaire de cours d'eau permanents (soit environ 300 points d'accès)</p>
Unité :	km de cours d'eau
Objectif :	<p>Qualité de la ripisylve 320 km de très bonne qualité, 430 km de bonne qualité</p> <p>Qualité des berges 150 km de très bonne qualité, 410 km de bonne qualité</p> <p>Qualité morphologique 100 km de très bonne qualité, 340 km de bonne qualité</p>
Etat de référence :	<p>Qualité de la ripisylve 46 km de très bonne qualité, 301 km de bonne qualité</p> <p>Qualité des berges 39 km de très bonne qualité, 233 km de bonne qualité</p> <p>Qualité morphologique 51 km de très bonne qualité, 172 km de bonne qualité</p>

Localisation :	Ensemble du bassin
Périodicité de mise à jour :	Tous les 5 ans
Origine des données :	Données non disponibles, à collecter
Structure en charge du suivi	CLE

Indicateur 34 : Indicateur de moyen, enjeu richesse et potentialité du milieu naturel

Type d'indicateur :	Indicateur financier
Actions suivies :	Aménagement d'abreuvoir (n° 39) Protection de berge par génie végétal (n° 40) Restauration des habitats aquatiques (n° 41) Aménagement raisonné de sites naturels pour l'accueil du public (n° 45) Diffusion de fiches techniques sur la rivière et le patrimoine naturel associé (n° 46)
Définition :	Cumul des montants engagés par rapport aux montants prévues
Unité :	Millier d'Euros
Montant initialement prévu :	800 milliers d'Euros (5200 KF)
Montant engagé :	0 millier Euro
Périodicité de mise à jour :	Annuelle
Origine des données	<i>Aménagement d'abreuvoir :</i> Chambre d'agriculture 49 et 53 <i>Protection de berge par génie végétal :</i> Syndicats de bassins Sud et Nord <i>Restauration des habitats aquatiques :</i> Fédérations de pêche <i>Aménagement raisonné de sites naturels pour l'accueil du public :</i> Syndicats de bassins Sud et Nord <i>Diffusion de fiches techniques sur la rivière et le patrimoine naturel associé :</i> Syndicats de bassins Sud et Nord
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 35 : Assistance aux communes en matière d'assainissement autonome

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Mise en place d'une structure d'assistance technique en matière d'assainissement autonome (n°15)
Définition :	Nombre de communes concernées par une structure d'assistance technique pour la gestion de l'assainissement autonome.
Unité :	Nombre de communes
Objectif :	101 communes concernées.
Etat de référence :	0 commune concernée.
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	DDE49 et DDAF53
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 36 : Equipement des station d'épuration en dispositifs à haut rendement épuratoire

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Mise en place d'équipements à haut rendement épuratoire (n°16)
Définition :	Nombre de stations d'épuration domestiques ou industrielles d'une capacité nominale égale ou supérieure à 2000 équivalent-habitant équipées de dispositifs à haut rendement épuratoire (traitements tertiaires).
Unité :	Nombre de stations
Objectif :	12 stations équipées (soit 70% des équivalent-habitant rejetés sur le bassin)
Etat de référence :	0 station équipée
Localisation :	Saint-Saturnin-du-Limet, Segré, Pouancé, Nyoiseau, Renazé, Cossé-le-Vivien, Noyant, Craon, Combrée, Loiron.
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	DDE49 et DDAF53
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 37 : Existence d'un bilan des possibilités de financement public de l'assainissement autonome

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Etude des possibilités de financement public de l'assainissement autonome (n°12)
Définition :	Présence d'un bilan des possibilités de financement public de l'assainissement autonome.
Unité :	-
Objectif :	Existence d'un bilan.
Etat de référence :	Absence de bilan.
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	-
Origine des données :	DDE49, DDAF53, Agence de l'Eau, Conseils Généraux
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 38 : Existence d'un diagnostic de l'existant en matière d'assainissement collectif et industriel

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Diagnostic de l'existant en matière d'assainissement collectif et de rejets industriels (n°14)
Définition :	Présence d'un diagnostic à l'échelle du bassin des structures existantes d'assainissement collectif et industriel.
Unité :	-
Objectif :	Existence de diagnostic.
Etat de référence :	Absence de diagnostic.
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	-
Origine des données :	DDE49 et DDAF53
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 39 : Nombre de communes ayant réalisé leur étude de zonage

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Réaliser toutes les études de zonage sur le bassin versant (n°13)
Définition :	Nombre de communes concernées par une étude de zonage.
Unité :	Commune
Objectif :	101 communes concernées (objectif à atteindre en 2003).
Etat de référence :	A définir
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	DDE49, DDAF53
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 40 : Taux de formation des employés communaux à l'utilisation des pesticides

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Centralisation des besoins en traitements phytosanitaires pour les collectivités (n°10)
Définition :	Nombre de communes ayant formé spécifiquement leurs techniciens au bon usage des produits phytosanitaires.
Unité :	Nombre de communes
Objectif :	101 communes.
Etat de référence :	A définir (des formations ont déjà été réalisées)
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	CLE, structures centralisatrices (à définir)
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 41 : Nombre de communes participant à des achats groupés de produits phytosanitaires

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Centralisation des besoins en traitements phytosanitaires pour les collectivités (n°10)
Définition :	Nombre de communes passant par une structure centralisatrice des besoins en spécialités phytosanitaires.
Unité :	Nombre de communes
Objectif :	101 communes.
Etat de référence :	0
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	CLE, structures centralisatrices (à définir)
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 42 : Densité de haies efficaces

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Restauration du maillage bocager (n°3)
Définition :	Longueur de haies efficaces pour la lutte contre les pollutions diffuses (au minimum haie continue perpendiculaire au sens d'écoulement) rapportée à l'hectare.
Unité :	mètre linéaire par hectare.
Objectif :	100 ml/ha
Etat de référence :	70 ml/ha
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	CLE, Conseils Généraux, Chambres d'Agriculture 49 et 53.
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 43 : Estimation du risque de transfert des pollutions diffuses

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Validation et mise en œuvre sur des sites pilotes d'une méthode de cartographie du risque de transfert des pollutions diffuses (azote, phosphore et pesticides) (n°4)
Définition :	Superficie sur laquelle est cartographié le risque de transfert des pollutions diffuses aux eaux superficielles.
Unité :	km ²
Objectif :	200 km ² (8 sous bassins pilote)
Etat de référence :	200 km ² cartographiés pour le risque phytosanitaire. 0 km ² cartographié pour le risque N et P.
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	-
Origine des données :	CLE, MISE 53 et 49
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 44 : Nombre d'UGB mis aux normes

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Mise en œuvre d'une opération groupée Bassin de l'Oudon (n°7)
Définition :	Nombre d'UGB mis aux normes.
Unité :	Unité Gros Bétail.
Objectif :	180000 UGB.
Etat de référence :	A définir
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	DDAF49, DDAF53, Chambres d'Agriculture 49 et 53
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 45 : Nombre de prescripteurs diffusant une plaquette sur le bon usage des pesticides

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Diffusion d'une plaquette sur le bon usage des pesticides à destination des particuliers (n°8)
Définition :	Nombre de prescripteurs (jardinerie, grandes surfaces) diffusant la plaquette sur le bon usage des pesticides à destination des particuliers.
Unité :	Nombre de prescripteurs
Objectif :	100% des prescripteurs (nombre exact à définir)
Etat de référence :	0
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	CLE
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 46 : Nombre de pulvérisateurs contrôlés par rapport au nombre total de pulvérisateurs en activité

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Contrôle technique des pulvérisateurs (n°11)
Définition :	Nombre de pulvérisateurs contrôlés rapporté au nombre total de pulvérisateurs en circulation.
Unité :	%
Objectif :	100% des pulvérisateurs contrôlés
Etat de référence :	A définir (des contrôles ont déjà été menés).
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	5 ans
Origine des données :	CLE, Chambres d'Agriculture 49 et 53.
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 47 : Nombre de sessions de formation à la protection des cultures

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Formation et sensibilisation sur les stratégies de protection des cultures (n°6)
Définition :	Nombre de sessions de formation à la protection des cultures effectuées sur le bassin versant de l'Oudon.
Unité :	Nombre de sessions
Objectif :	20 sessions par an.
Etat de référence :	A définir (des formations ont déjà été réalisées)
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	CLE - Chambres d'Agriculture 49 et 53
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 48 : Proportion de CTE intégrant le socle commun Bassin de l'Oudon

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n°2)
Définition :	Proportion de CTE signés intégrant un socle commun spécifique au bassin de l'Oudon.
Unité :	Nombre de CTE
Objectif :	100%
Etat de référence :	0% (le socle doit être défini)
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	DDAF49, DDAF53, Chambres d'Agriculture 49 et 53
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 49 : Quantité d’emballages vides de produits phytosanitaires collectés

Type d’indicateur :	Indicateur d’action
Actions suivies :	Collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (n°9)
Définition :	Quantité d’emballages de produits phytosanitaires collectés.
Unité :	Tonne
Objectif :	100% du gisement (à estimer)
Etat de référence :	A définir (des opérations de collecte sont menées).
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	CLE, Chambres d’Agriculture 49 et 53.
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 50 : Nombre de matériels d'épandage alternatif

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Sessions de formation à la protection des cultures (n°23)
Définition :	Nombre de matériels de désherbage alternatif (mécanique ou mixte) en usage sur le bassin de l'Oudon.
Unité :	Nombre de matériels.
Objectif :	
Etat de référence :	A définir
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	Chambres d'Agriculture 49 et 53.
Structure en charge du suivi :	Chambres d'Agriculture 49 et 53.

Indicateur 51 : Nombre d'hectares concernés par l'usage de matériels d'épandage alternatif par rapport au nombre d'hectares potentiellement concernés

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Sessions de formation à la protection des cultures (n°23)
Définition :	Nombre d'hectares concernés par l'usage de matériels de désherbage alternatif (mécanique ou mixte) sur le bassin de l'Oudon rapporté au nombre d'hectares potentiellement concernés (céréales, etc ...)
Unité :	%
Objectif :	
Etat de référence :	A définir
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	Chambres d'Agriculture 49 et 53.
Structure en charge du suivi :	Chambres d'Agriculture 49 et 53.

Indicateur 52 : Pourcentage de couverture hivernale des sols cultivés par les CIPAN

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n° 2)
Définition :	Proportion de sols cultivés couverts l'hiver par des cultures intermédiaires piège à nitrates. A déterminer par photo-interprétation sur un échantillon du territoire.
Unité :	%
Objectif :	60%
Etat de référence :	A réaliser
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	DDAF49, DDAF53
Structure en charge du suivi :	DDAF49, DDAF53

Indicateur 53 : Nombre de diagnostics phytosanitaires réalisés par rapport au nombre de CTE

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n° 2)
Définition :	Proportion d'exploitations faisant l'objet d'un CTE et d'un diagnostic phytosanitaire.
Unité :	%
Objectif :	100%
Etat de référence :	A réaliser
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	Chambres d'Agriculture
Structure en charge du suivi :	Chambres d'Agriculture

Indicateur 54 : Quantité de produits phytosanitaires vendus sur le bassin de l'Oudon par famille de molécule

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n° 2) Formation et sensibilisation sur les stratégies de protection des cultures (n° 6) Centralisation des besoins en traitements phytosanitaires pour les collectivités (n° 10)
Définition :	Volume de produits phytosanitaires vendus sur le bassin de l'Oudon par famille de molécule.
Unité :	Tonnes
Objectif :	
Etat de référence :	A réaliser
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	Distributeurs
Structure en charge du suivi :	Chambres d'Agriculture

Indicateur 55 : Nombre d'analyses “ effluents d'élevage ”

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n° 2)
Définition :	Nombre d'analyses “ effluents d'élevage ”
Unité :	Nombre d'analyses
Objectif :	
Etat de référence :	A réaliser
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	Chambres d'Agriculture
Structure en charge du suivi :	Chambres d'Agriculture

Indicateur 56 : Volume d'engrais azotés de synthèse vendus sur le bassin de l'Oudon

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n° 2)
Définition :	Volume d'engrais azotés de synthèse vendus sur le bassin.
Unité :	Unités d'azote
Objectif :	
Etat de référence :	A réaliser
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	Distributeurs
Structure en charge du suivi :	Chambres d'Agriculture

Indicateur 57 : Nombre d'épandeurs de précision

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n° 2)
Définition :	Nombre d'épandeurs de précision en activité sur le bassin.
Unité :	Nombre de matériels.
Objectif :	
Etat de référence :	A réaliser
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	Chambres d'Agriculture
Structure en charge du suivi :	Chambres d'Agriculture

Indicateur 58 : Nombre d'unités d'azote épandues par ha chez les agriculteurs ayant réalisé un plan de fumure dans le cadre des O.P.A.

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n° 2)
Définition :	Volume d'engrais azotés épandus à l'hectare.
Unité :	Unités d'azote
Objectif :	
Etat de référence :	A réaliser
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	Chambres d'Agriculture.
Structure en charge du suivi :	Chambres d'Agriculture

Indicateur 59 : Nombre d'analyses de reliquat en sortie d'hiver

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n° 2)
Définition :	Nombre d'analyse des reliquats en sortie d'hiver réalisées.
Unité :	Nombre d'analyses
Objectif :	
Etat de référence :	A réaliser
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	Chambres d'Agriculture
Structure en charge du suivi :	Chambres d'Agriculture

Indicateur 60 : Nombre de plans de fumure réalisés chez les agriculteurs par les O.P.A.

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n° 2)
Définition :	Nombre de plans de fumure réalisés.
Unité :	Nombre de plans de fumure
Objectif :	
Etat de référence :	A réaliser
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	Chambres d'Agriculture
Structure en charge du suivi :	Chambres d'Agriculture

Indicateur 61 : Surface agricole recevant des matières organiques rapportée à la superficie potentiellement épanachable

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n° 2)
Définition :	Rapport entre la surface agricole recevant des matières organiques rapportée à la superficie potentiellement épanachable sur le bassin de l'Oudon.
Unité :	%
Objectif :	
Etat de référence :	A réaliser
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	DDAF49, DDAF53, Chambres d'Agriculture (enquêtes)
Structure en charge du suivi :	DDAF49 et DDAF53, Chambres d'Agriculture

Indicateur 62 : Superficie de cultures autres que maïs amendées avec des effluents d'élevage

Type d'indicateur :	Indicateur d'action
Actions suivies :	Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n° 2)
Définition :	Nombre d'hectares autres que maïs amendés avec des effluents d'élevage.
Unité :	Ha
Objectif :	
Etat de référence :	A réaliser
Localisation :	Tout le bassin
Périodicité de mise à jour :	3 ans
Origine des données :	DDAF49, DDAF53, Chambres d'Agriculture
Structure en charge du suivi :	DDAF49 et DDAF53, Chambres d'Agriculture

Indicateur 63 : Satisfaction de la production d'eau potable

Type d'indicateur :	Indicateur d'effet
Actions suivies :	<p>Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n°2)</p> <p>Restauration du maillage bocager (n°3)</p> <p>Validation et mise en œuvre sur des sites pilotes d'une méthode de cartographie du risque de transfert des pollutions diffuses (azote, phosphore et pesticides) (n°4)</p> <p>Formation et sensibilisation sur les stratégies de protection des cultures (n°6)</p> <p>Diffusion d'une plaquette sur le bon usage des pesticides à destination des particuliers (n°8)</p> <p>Collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (n°9)</p> <p>Centralisation des besoins en traitements phytosanitaires pour les collectivités (n°10)</p> <p>Contrôle technique des pulvérisateurs (n°11)</p>
Définition :	<p>Profil en long de la qualité physico-chimique des principaux cours d'eau du bassin (10 points sur l'Oudon, 2 points sur l'Uzure, l'Hière, le Misengrain et la Sazée, 3 points sur le Chéran, l'Araize, l'Argos et la Verzée). Les paramètres suivis seront les nitrates et les pesticides. Les campagnes seront réalisées entre décembre et février pour les nitrates et entre mars et juin pour les pesticides, de préférence en montée de crue.</p> <p>Les résultats seront évalués à l'aide du SEQ-Eau.</p>
Unité :	-
Objectif :	-
Etat de référence :	A constituer pour 2002
Localisation :	Principaux cours d'eau du bassin.
Périodicité de mise à jour :	5 ans
Origine des données :	MISE 53 et 49, Agence de l'Eau, Conseils Généraux
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 64 : Satisfaction de la fonction biologique des cours d'eau

Type d'indicateur :	Indicateur d'effet
Actions suivies :	Toutes les actions de mise en valeur du milieu naturel (n°36 à 43) Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (n°2) Restauration du maillage bocager (n°3) Validation et mise en œuvre sur des sites pilotes d'une méthode de cartographie du risque de transfert des pollutions diffuses (azote, phosphore et pesticides) (n°4) Mise en œuvre d'une opération groupée Bassin de l'Oudon (n°7) Etude des possibilités de financement public de l'assainissement autonome (n°12) Réaliser toutes les études de zonage sur le bassin versant (n°13) Diagnostic de l'existant en matière d'assainissement collectif et de rejets industriels (n°14) Mise en place d'une structure d'assistance technique en matière d'assainissement autonome (n°15) Mise en place d'équipements à haut rendement épuratoire (n°16)
Définition :	Profil en long de la qualité physico-chimique des principaux cours d'eau du bassin (10 points sur l'Oudon, 2 points sur l'Uzure, l'Hière, le Misengrain et la Sazée, 3 points sur le Chéran, l'Araize, l'Argos et la Verzée). Les paramètres suivis seront l'oxygène et les matières organiques et oxydables, les matières azotées, les matières phosphorées et le phytoplancton. Les campagnes seront réalisées en période d'étiage et pourront être groupées avec les campagnes "Suivi phytosanitaires" réalisées par les DDASS, le SATESE et l'Agence de l'Eau (RNB).
Unité :	-
Objectif :	-
Etat de référence :	A constituer pour 2002
Localisation :	Principaux cours d'eau du bassin.

Périodicité de mise à jour :	1 an
Origine des données :	MISE 53 et 49, Agence de l'Eau, Conseils Généraux
Structure en charge du suivi :	CLE

Indicateur 65 : Indicateur de moyen, enjeu qualité de l'eau

Type d'indicateur :	Indicateur financier
Actions suivies :	<p>Poursuivre la mise en place de périmètres de protection et mener à son terme la procédure (n°5)</p> <p>Formation et sensibilisation sur les stratégies de protection des cultures (n°6)</p> <p>Collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (n°9)</p> <p>Centralisation des besoins en traitements phytosanitaires pour les collectivités (n°10)</p> <p>Contrôle technique des pulvérisateurs (n°11)</p>
Définition :	Cumul des montants engagés par rapport aux montants prévus
Unité :	Millier d'Euros
Montant initialement prévu :	2300 milliers d'Euros (15000 KF)
Montant engagé :	0 millier d'Euros
Périodicité de mise à jour :	Annuelle
Origine des données	<p><i>Poursuivre la mise en place de périmètres de protection et mener à son terme la procédure :</i></p> <p>SIAEP ou communes propriétaires des captages</p> <p><i>Formation et sensibilisation sur les stratégies de protection des cultures :</i></p> <p>DDAF 49 et 53, Collectivités</p> <p><i>Collecte des emballages vides de produits phytosanitaires :</i></p> <p>Conseil Généraux, Chambres d'Agriculture 49 et 53</p> <p><i>Centralisation des besoins en traitements phytosanitaires pour les collectivités :</i></p> <p>A définir (CLE, Syndicats de Pays)</p> <p><i>Contrôle technique des pulvérisateurs :</i></p> <p>Collectivités, Chambres d'Agriculture 49 et 53, FDCUMA 49 et 53</p>
Structure en charge du suivi :	CLE